



# Compte rendu du premier webinar interactif – 8 février 2024

## Thème : Le compte personnel de formation

Le 8 février avait lieu le premier webinar de la série « Et si on s'inspirait pour révéler des actions nécessaires en éducation des adultes ? ». Ce premier webinar portait sur le compte personnel de formation (CPF) et avait pour but d'explorer ce dispositif et de réfléchir collectivement à l'intérêt qu'il pourrait y avoir à le développer au Québec.

La séance a commencé avec deux brèves présentations des chercheuses de l'ICÉA. Émilie Tremblay a présenté le modèle du CPF et ses variantes selon les pays où il est implanté, et Sylvie Pelletier les principaux programmes québécois de financement de l'éducation et de la formation des adultes<sup>[1]</sup>. Par la suite, les deux invités, Marc Dennerly et Gilles Pinte, ont exposé le modèle français du CPF, en faisant ressortir quelques avantages et défis de ce dispositif tel qu'il a été conçu en France.

Enfin, une conversation libre s'est amorcée sur le mode du *Fishbowl*, autour d'une question centrale : **Est-ce que ce type de dispositif serait intéressant au Québec, et comment pourrait-il contribuer à favoriser l'accès à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie ?** Si la conversation n'a pas fourni de réponses à toutes les questions soulevées par les participantes et les participants, elle a tout de même permis d'identifier plusieurs enjeux à considérer pour notre réflexion.

### UN CONSTAT

Adopté en 2004 sous la forme du droit individuel à la formation (DIF), le compte personnel de formation a été modifié par la loi de 2018, avec la volonté de le démocratiser et d'en faire un « outil d'émancipation sociale » au service des personnes actives. Cela a conduit à une logique « hyper individualisante » de ce qu'est la formation et à une surconsommation de formations courtes. Certaines personnes utilisent beaucoup le CPF, mais pour des formations non qualifiantes. Est-ce un avantage ou une faiblesse du système, ça dépend du point de vue où on se place.

### 1- CERTAINS ASPECTS POSITIFS DU CPF

- Succès quantitatif : sept millions de personnes ont utilisé le CPF depuis 2018-2019, sur les 25 millions de personnes qui y ont droit.
- C'est beaucoup plus que le congé individuel de formation (CIF) qui avait été créé en 1971, qui était demandé par 30 000 à 35 000 personnes annuellement, ou que le DIF, qui n'a jamais vraiment démarré. Il y a une réelle appropriation par les Françaises et les Français.

- Utilisation par des personnes qui n'avaient pas l'habitude d'aller en formation et qui utilisent leur compte pour de petites formations. Parité dans l'utilisation : 50 % hommes, 50 % femmes.
- Les personnes sont autonomes dans leur utilisation de leur compte, nul besoin de faire appel à un accompagnement. Tout se fait facilement en ligne, il suffit de se connecter, de choisir la formation qui nous intéresse et l'argent est débité directement de son compte.
- Son caractère universel : le CPF français est offert à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs, ainsi que des personnes demandeuses d'emploi, âgés de 16 ans et plus. Bien sûr, il faut avoir travaillé pour avoir des fonds dans son compte, mais il n'y pas de critères de citoyenneté ou autre.

## 2- CERTAINS ASPECTS NÉGATIFS DU CPF

- Pas vraiment un succès qualitatif, même si c'est un peu tôt pour l'évaluer. On est plutôt dans une individualisation du marché de la formation.
- Plusieurs personnes n'utilisent pas le CPF, soit parce qu'elles ignorent qu'elles y ont droit ou de quelle façon il fonctionne, soit parce qu'elles connaissent mal le secteur de la formation, soit parce qu'elles ont eu de mauvaises expériences dans le système scolaire. D'autres n'ont pas pu l'utiliser, parce qu'elles ont été arnaquées et que leur compte a été vidé par des escrocs. On n'avait mal anticipé les fraudes possibles. On parle de millions d'euros.
- Le dispositif renouvelé de 2018 se voulait un outil d'émancipation sociale, mais le montant maximum disponible sur le CPF est insuffisant pour suivre une formation longue. En 2022, les personnes qui ont puisé dans leur CPF ont utilisé en moyenne 1434 euros TTC (1200 euros HT). Cela permet de s'inscrire à de petites formations[2], mais pas de suivre un programme long comme une formation universitaire. De plus, il faudrait de l'accompagnement ou de l'orientation pour aller vers ce type de formation.
- Il y a tellement d'organismes de formation (66 000 en 2017 et 88 000 en 2023), et de types de formation, qu'il est difficile de s'orienter si on n'est pas familier avec le secteur de la formation.

## 3- QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

### ENJEU DE L'ACCÈS AU CPF ET À LA FORMATION

- En France, il est ouvert à toute personne qui travaille ou qui se cherche un emploi, mais il faut travailler pour accumuler des fonds. Si on n'a jamais travaillé, on n'a pas de CPF. Garder ou non cette formule ?
- Est-ce un mécanisme qui pourrait permettre de joindre les personnes peu scolarisées ou vulnérables ?

En France, en 2022, 40% des personnes qui ont utilisé leur CPF n'avaient pas leur baccalauréat (le baccalauréat français sanctionne la fin des études secondaires), 20 % avaient leur bac et 40 % avaient le bac + 2 ou +. Mais il manque encore de données fines sur la question.

## ENJEU DE LA MOTIVATION

Si le CPF était implanté au Québec, comment ce mécanisme serait-il susceptible de motiver les personnes peu scolarisées ou vulnérables ?

- En l'ouvrant aux formations données par des organismes communautaires ?
- En utilisant la reconnaissance comme élément de motivation (plutôt que le déficit de formation) pour que les personnes s'engagent dans une formation. « Si les personnes pouvaient afficher leurs compétences et qu'elles puissent être reconnues par d'autres, ce serait un outil formidable de motivation qui ne coûterait rien à l'État ».

## ENJEU DES TYPES DE FORMATION

- Ce type de dispositif ne devrait-il pas être adapté aux personnes peu scolarisées ou vulnérables en s'ouvrant à tout type de formation ? Les personnes peuvent désirer suivre une formation non diplômante parce qu'elles veulent acquérir plus d'autonomie, par exemple. Il ne faut pas exclure les lieux d'apprentissage informels ou non formels, qui peuvent répondre aux besoins des personnes, et garder en vue une optique de bien commun et de bien public.
- En France, avec la loi de 2018, le CPF s'est orienté vers l'insertion en emploi et vers la reconversion professionnelle, alors qu'avant, avec le DIF, on pouvait suivre d'autres types de formation. Maintenant, on est dans un marché de surconsommation de formations courtes, souvent non qualifiantes.
- Le CPF répond à certains besoins mais répond-il aux besoins des adultes qui veulent retourner aux études, pour faire ou refaire une formation universitaire par exemple ?

## L'INSERTION DU CPF DANS L'ÉCOSYSTÈME DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION DES ADULTES

- Comment développer des politiques publiques qui permettent le retour aux études pour une formation de longue durée ?
- Comment les organismes communautaires pourraient-ils s'articuler au CPF alors que souvent les formations qui y sont données sont gratuites ? Est-ce que le CPF ne créerait pas ici aussi un marché privé de la formation ?
- Quelle serait la réaction des entreprises, puisqu'il y a participation financière de leur part ? Il y a des oppositions à la loi sur les compétences (la loi du 1 %). En France, le DIF devait être un système pivot sur lequel bâtir des parcours de formation beaucoup plus importants. Depuis, « on est tombé dans un phénomène pervers de surconsommation de petites formations courtes ». Les entreprises ont de la difficulté à trouver des salarié·e·s qui veulent des abondements (financements complémentaires). On va freiner bientôt l'utilisation du CPF en demandant autour de 50 euros aux personnes qui vont vouloir y puiser. On est dans une tentative de régulation du CPF.
- Quelle a été la réaction des universités en France ? S'il est bien pensé, le CPF pourrait servir à la validation des acquis et de l'expérience (VAE) ou pour financer une partie de la formation universitaire, mais il faudrait une véritable ingénierie de la formation.

## ENJEU DE L'ÉQUILIBRE ENTRE LES BESOINS INDIVIDUELS, LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, LES BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE ET LE BIEN COMMUN.

- Comment concilier le tout ? Par la reconnaissance ?
- Qu'est-ce que ça prendrait pour que le CPF soit un objet d'émancipation sociale ?

### 4- DES IDÉES À EXPLORER

- Le renforcement des structures d'accompagnement et d'orientation. Pour cela, il faut s'assurer de le faire autour du parcours de la personne et non en fonction des institutions. « Il faut arrêter de penser que la personne toute seule va trouver les solutions à ses besoins ».
- La reconnaissance de l'expérience et des parcours des personnes. « Tout ne passe pas par la formation. La validation des acquis de l'expérience (VAE) le montre bien ».
- Revenir à la co-construction et au paritarisme syndicat-patronat pour décider des formations. Avant, il y avait une logique « paritaire » (patronat-syndicat) qui conduisait à quelque chose de collectif. Maintenant, on est dans une logique individualiste.
- Sortir de la logique marchande pour aller vers une offre collective. « Il y a du collectif avec le paritaire, mais il peut y avoir aussi du collectif avec l'organisation des personnes, par exemple. Celles-ci pourraient mettre en commun leur CPF pour avoir du collectif. Le cheminement qui a été suivi pour le CPF, c'est le contraire de l'empouvoirement. On est passé dans une individualisation [de la formation]. On a une offre de formation, on est des clients, on n'est plus citoyens. On va acheter de la formation avec de l'argent qu'on nous donne. En France, on a deux extrêmes, on a le CPF et on a le réseau des échanges réciproques de savoir, une belle expérience française. L'idée [de cette initiative] est que chacun possède des savoirs et donc, comment on fait pour échanger ces savoirs. [...] Ce que je trouve dommage, c'est qu'on aurait pu s'en inspirer pour créer le CPF ».
- La reconnaissance des personnes et de leurs compétences.
- Garder en tête l'optique du collectif et du bien commun[3].

[1] On peut consulter les fiches qui ont été produites par les chercheuses dans le dossier complet de ce premier webinar.

[2] Depuis les changements de 2018, le CPF est beaucoup utilisé pour des formations courtes de type permis de conduire (19 % des demandes). Seulement 15 % des demandes concernent des certifications longues, de type métier, inscrites au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), et 46 % sont des certifications courtes, de type habilitation électrique, inscrites à l'inventaire de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP). La proportion restante concerne des permis ou des bilans de compétence.

[3] Voir Tremblay, É. (2023), Les notions de bien public et de bien commun en éducation des adultes : une introduction, *Apprendre + Agir*, Édition 2023, Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA). En ligne : <https://icea-apprendreagir.ca/les-notions-de-bien-public-et-de-bien-commun-en-education-des-adultes-une-introduction/>